

Procès-Verbal du Conseil d'établissement No 1

Mardi 18 novembre 2025 (Voté au CE No2 du 5 mars 2026)

Membres présents

9 membres représentant l'administration

- Monsieur Miguel TESSON, Proviseur, Président du C.E.
- Madame Marion RAIMBAULT, Attachée de Coopération et d'Action Culturelle
- Madame Katia IMBAUD, Directrice Administrative et Financière
- Madame Delphine NICOLAS, Provisseuse-Adjointe
- Madame Nathalie CARPENTIER, Directrice de l'Ecole primaire
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice du lycée SH
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Madame Coralie CROCHET LE PESQ, Conseillère Principale d'Éducation
- Madame Hélène PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH

9 membres élus représentant les personnels enseignants-ATOSS

- Madame Sandra BREUZIN, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Julie PAUT, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Monsieur Olivier DUBOIS, représentant des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Delphine ARNAUD, représentante des enseignants du 2nd degré
- Monsieur Roberto CAVALCANTE, représentant des enseignants du 2nd degré
- Monsieur Gilles PORTIER, représentant des enseignants du 2nd degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Monsieur Nikos KOUTSOKOSTAS, représentant des enseignants de la section SH
- Monsieur Karl KOTZAMANIS, représentant des personnels ATOSS

9 membres élus représentant les parents d'élèves – élèves

- Madame Christiana ANDROUTSOS, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Irène MIKELIS, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Anne-Virginie PELRAS-MEGAIDES, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Céline CHAUDEAU-JURY, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Kléanthi SAKKA, représentante des parents (APE-SH)
- Monsieur Antoine FROMENT, représentant des élèves du collège-SF
- Mademoiselle Vanessa ZAROGIANNI, représentante des élèves du lycée-SF
- Monsieur Fotios KOSTARIDIS, représentant des élèves du collège-SH
- Monsieur Constantion KOSMIDIS, représentant des élèves du lycée-SH

Membres invités à titre consultatif

- Madame Anne-Sophie LAMBLIN, représentante du Comité de Gestion parentale
- Monsieur Critos ROUKAS, représentant du Comité de Gestion parentale
- Madame Diane ROESER, Consule Générale de France à Athènes
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Filippos GIOTIS, Vice-Président du CVL SF

Membres excusés/absents

- Madame Catherine KARABINA, Directrice-adjointe du lycée SH
- Madame Sophie ROUSSELOT, représentante des enseignants du 1^{er} degré, remplacée par Mme PAUT
- Madame Anne RACAPÉ, représentante des enseignants du 2nd degré, remplacée par M. PORTIER
- Monsieur Georges GEORGANDAS, représentant des enseignants de la section SH, remplacé par M. KOUTSOKOSTAS
- Madame Alexandra SKOURA, représentante des parents (APE-SH), remplacée par Mme SAKKA
- Madame Paraskévi KATSAOUNOU, représentante des parents (APE-SH)
- Monsieur Guy BROCHARD, Conseiller Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Monsieur Panagiotis VOSKAKIS, Vice-Président du CVL SH

Quorum : 29

Nombre de membres élus présents : 27

Le secrétariat de séance est confié à Mme CARPENTIER, Directrice du premier degré.

Le secrétariat adjoint de séance est confié à Mme CHAUDEAU, représentante des parents d'élèves.

La séance est ouverte à 18h00 par le Président, Monsieur Miguel TESSON.

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare que le Conseil d'Etablissement peut valablement siéger et délibérer. Il débute le Conseil d'Etablissement par le vote de l'ordre du jour.

Les représentants des personnels d'enseignement souhaitent faire la lecture d'une déclaration liminaire (cf. annexe 1), ce qui leur est accordée.

1 - Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du Règlement Intérieur du CE ;
3. Adoption du procès-verbal du CE 2024-2025 No 3 (23/06/2025) ;
4. Installation des membres des différents conseils et commissions ;
5. Bilan de la rentrée 2025 (effectifs – résultats aux examens) ;
6. Situation des postes détachés pour la rentrée 2026 (vacants/susceptibles d'être vacants) ;
7. Compte financier 2024 ;
8. Questions diverses ;

L'ordre du jour (annexé au présent compte rendu) est approuvé à l'unanimité (27 votants).

2 - Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Etablissement

Monsieur le Proviseur présente dans un premier temps le règlement intérieur et précise qu'il reste identique à celui de l'an dernier.

Un représentant des personnels demande à ajouter le mot « détaillé », page 1, 3^{ème} paragraphe, à la suite de la mention consacrée aux « budget et compte financier... ».

Un représentant des parents d'élèves fait référence à l'article 3.2 sur les questions à évoquer avant 2 jours ouvrés, mais s'interroge sur le fait que ce délai ne figure pas. Le président rappelle que ce délai figure bien dans chaque convocation et ne nécessite donc pas d'être précisé dans le règlement intérieur du Conseil d'Etablissement.

Un représentant des parents d'élèves demande si les procès-verbaux sont bien affichés dans l'établissement, elle précise ne pas les avoir trouvés sur le site internet du LFHED.

Le Proviseur confirme que les procès-verbaux, après adoption en Conseil d'Etablissement sont toujours affichés dans le couloir qui va vers les bureaux de la direction et bien mis en ligne sur le site internet du lycée.

Monsieur le Proviseur soumet alors le règlement intérieur à l'adoption.

Un représentant des personnels souhaite un vote à bulletin secret.

Le règlement intérieur du Conseil d'Etablissement est adopté :

Pour : 26 Contre 0 Abstention : 1

3. Adoption du compte-rendu du Conseil d'établissement du 23 juin 2025

Un représentant des personnels indique qu'il a envoyé ses remarques en amont pour gagner du temps. Monsieur le Proviseur indique qu'il en a bien pris connaissance et confirme qu'à l'avenir, les éléments projetés lors du Conseil d'Etablissement seront joints aux comptes-rendus pour davantage de clarté et de transparence. De même, Monsieur le Proviseur indique que les questions diverses seront également bien reportées telles qu'elles ont été envoyées.

■ 18h15 : Arrivée de Madame Diane ROESER, Consule Générale de France à Athènes

Monsieur le Proviseur propose alors le compte-rendu du Conseil d'Etablissement du 23 juin 2025 qui est adopté :

Pour : 26 Contre : 1 Abstention : 0

4. Installation des instances

Les compositions des diverses commissions et conseils sont projetées, présentées et vérifiées par les membres du Conseil d'Etablissement.

Monsieur le Proviseur soumet donc au vote l'installation des différentes instances du LFHED qui est adoptée à l'unanimité (27 votants).

5. Bilan de la rentrée scolaire 2025

Monsieur le Proviseur présente un diaporama aux membres du Conseil d'Etablissement. Il rappelle dans un premier temps les résultats aux examens session 2025 :

- **Pour le DNB** : 1 candidat non reçu. En ce qui concerne les mentions :
 - 13,4% des lauréats ont obtenu une mention « Assez Bien »
 - 21,2% une mention « Bien »
 - 51,3% une mention « Très Bien »

• **Pour le Baccalauréat** : aucun candidat non reçu. En ce qui concerne les mentions :

21,4% des lauréats ont obtenu une mention « Assez Bien »

30,6% une mention « Bien »

32,7% une mention « Très bien ».

Monsieur le Proviseur se réjouit de ces excellents taux, même s'il indique un résultat un peu moins bon, par rapport aux mentions et insiste donc sur cette marge de progression.

Un représentant des personnels tient à souligner le rôle essentiel des dédoublements et de l'accompagnement personnalisé dans ces bons résultats.

Un point sur l'orientation des élèves est ensuite proposé :

Sur 99 élèves, 74% d'entre eux sont partis en France pour des études supérieures.

16% se sont dirigés vers des études à l'étranger (majoritairement au Liban, Etats-Unis, Belgique, Espagne)

10% restent en Grèce (école américaine, année de césure, écoles locales post-bac...)

Sur les 73 étudiants partis en France, la répartition des filières choisies est la suivante :

- 36 sont inscrits à l'université en licence (essentiellement en droit, éco-gestion, langues),
- 8 en écoles de médecine,
- 7 en écoles de commerce,
- 5 en écoles préparatoires grandes écoles,
- 4 en écoles d'ingénieur,
- 7 dans d'autres filières (dont Sciences Po).

Parmi la section hellénique, 12 élèves ont décidé de partir en France.

Un point sur les effectifs est alors projeté :

Pour cette rentrée 2025, l'effectif global est de 1875 élèves.

Monsieur le Proviseur décline ensuite par section et par niveau :

Pour la section française :

- En Cycle 1 (maternelle), nous comptabilisons 106 élèves,
- En Cycle 2 & 3 (élémentaire), nous parvenons à 484 élèves,
- Le collège comprend 421 élèves,
- Le lycée comptabilise 339 élèves.

Pour la section hellénique :

- Le collège comprend 250 élèves,
- Le lycée en comptabilise 275.

Monsieur le président du Conseil d'Établissement fait remarquer une stagnation en Section française et une hausse en Section hellénique par rapport aux effectifs de la rentrée 2024.

S'en suit une présentation des différentes nationalités présentes au LFHED :

47 nationalités différentes sont représentées, dont 57% des élèves de nationalité grecque, 32% de français

Et 11% d'autres nationalités.

Concernant les 1350 élèves en section française : 48% des élèves sont de nationalité française (ou binationales), 48% sont de nationalité grecque et 4% pour toutes les autres.

Un représentant des personnels se réjouit de cette disparité et appelle à valoriser cette richesse.

Monsieur le Proviseur poursuit avec une présentation de la structure pédagogique :

Pour la section française :

En Primaire : 590 élèves

En maternelle (cycle 1) : 106 élèves, 5 classes, 21 élèves par classe en moyenne

En primaire (cycle 2 & 3) : 484 élèves, 24 classes, 20 élèves par classe en moyenne

En Secondaire : 760 élèves

Collège : 421 élèves (6ème - 3ème): 18 classes, 23 élèves par classe en moyenne

Lycée : 339 élèves, 14 classes, 24 élèves en moyenne

Un représentant des personnels se demande si la baisse des effectifs remet en cause le projet immobilier.

Monsieur le Proviseur précise que le président du Conseil d'Administration de l'AEFG a confirmé la viabilité du projet. Il n'est donc pas à ce jour abandonné.

Pour la section hellénique :

Collège : 250 élèves, 11 classes, 23 élèves par classe en moyenne

Lycée : 275 élèves, 11 classes, 25 élèves par classe en moyenne

Monsieur le Proviseur termine enfin le bilan de la rentrée 2025 avec la structure du personnel

Le LFHED comprend 178 professeurs dont 47 détachés, 50 enseignants sont en contrat local et 81 sous le régime de la Loi, dite 682 (qui interviennent pour certains d'entre eux à la fois en Section française et en Section hellénique)

6. Situation des postes détachés pour la rentrée 2026 (vacants/susceptibles d'être vacants)

Monsieur le Proviseur dresse la situation es postes de détachés pour la rentrée 2026 :

Actuellement, 7 postes sont potentiellement à pourvoir.

- 1 poste de CPE vacant
- 2 postes en Histoire-géographie susceptibles d'être vacants
- 1 poste en italien
- 1 poste en anglais
- 2 postes de professeur des écoles

Le Proviseur rappelle que les détachés ont jusqu'au 23 mars 2026 pour se positionner.

Il ajoute que pour 3 enseignants, le détachement est arrivé au terme de la durée des contrats et que les personnels ont déposé des recours.

A la question d'un représentant des personnels, le président précise les deux options :

- si le recours est favorable, le professeur restera en poste et son poste sera déclaré « néant »
- s'il est défavorable, il peut être décidé que le poste soit supprimé, ce qui entraînera la réunion d'un Conseil d'Etablissement extraordinaire pour répondre à la situation.

Une question d'un représentant des personnels porte sur le montant moyen d'un recruté local par rapport à personnel détaché.

Monsieur le proviseur signale qu'il n'y a pas réponse possible. De plus, de nombreux paramètres entrent dans le calcul d'un salaire (ancienneté, expériences.).

7. Compte financier 2024

Avant de céder la parole à Madame IMBAUD, Directrice Administrative et Financière, Monsieur le Proviseur souhaite rappeler que le compte financier relève bien de la compétence du Conseil d'Administration de l'AEFG et précise donc que ce soir, il s'agit d'une information qui n'entraînera donc pas de vote.

Madame la DAF explique que les comptes sont figés au 31 décembre 2024 pour vérifier que tout va bien. Les comptes ont été audités et certifiés par un cabinet français. Elle précise que le rapport d'opportunité a été déposé dans EDUKA.

Un représentant des personnels souhaiterait la transposition en journées du fonctionnement du fonds de roulement. Nous sommes à environ 200 jours de fonctionnement.

Un échange s'en suit, relatif aux charges des personnels et sur la question de l'adéquation entre le nombre de personnel et les différents pourcentages des dépenses.

A ce sujet, une Conseillère Consulaire remarque que les dépenses pédagogiques ne représentent que 1% des dépenses. Monsieur le Proviseur la rassure en lui confirmant que pour autant, tous les projets pédagogiques sont globalement validés et financés.

Un représentant des personnels aborde la question du coût des photocopies et rappelle qu'un contrôle peut avoir lieu. Monsieur le Proviseur le confirme, mais précise bien que pour l'instant il n'y a eu aucune remarque formulée à l'encontre des personnels. Toutefois, ce pourrait être le cas si un abus était constaté.

Un représentant des personnels souhaite des précisions sur les tarifs des transports et le déficit de ce service. Il s'étonne qu'avec l'usage moindre des taxis cette année, le coût du transport en bus ne soit pas diminué. Madame la DAF lui confirme que l'effet n'est pas automatique, le nombre d'élèves à 17h30 étant plus important, ce qui nécessite davantage de bus à disposition.

Un représentant des personnels demande pourquoi la prévision des voyages est moindre que celle réalisée. Madame la DAF répond qu'il y a eu beaucoup de voyages en 2024-2025.

Monsieur le Proviseur rappelle aux membres du Conseil d'Etablissement que le Conseil d'Administration de l'AEFG a décidé que la part des accompagnateurs était maintenant à la charge des parents, ce qui explique également ce constat.

Une remarque est formulée par un représentant des personnels autour du montant qu'il juge « extraordinaire » concernant l'organisation des Jeux Internationaux de la Jeunesse qui se sont déroulés à Athènes en juin 2024. Il s'en étonne d'autant plus que ces montants ne sont pas ceux annoncés lors d'un Conseil d'Etablissement précédent.

Un représentant des parents d'élèves questionne le déficit de 128 700 euros des transports arrêté au 31 décembre 2024, comparé au déficit d'environ 300 000 euros annoncé lors de l'assemblée générale de l'AEFG le 10 novembre 2025 par Madame la DAF, notant que cet écart interpelle.

19h42 : Départ de Madame DESCHAMPS, Conseillère Consulaire.

8. Questions diverses :

Questions de l'APE-SF, association des parents d'élèves de la section française :

En préambule, Monsieur le Proviseur précise que les représentants de parents ont déposé 21 questions dont certaines ont déjà posées lors d'une rencontre le 30 septembre 2025.

Il les encourage à les réduire à l'avenir et rappelle la limitation de durée d'un Conseil d'Etablissement, fixée à 02h30.

- Plusieurs lycées français de l'étranger ont fait part de leur mécontentement et de leur inquiétude au rectorat et à l'AEFE concernant l'organisation du bac de français et de maths le même jour.

Français : 8h00-12h00, pour ceux ayant un tiers temps : 13h00

Puis Maths : 15h-17h

En France, ces examens sont prévus sur deux jours distincts.

Les élèves devront être au lycée à partir de 7h30 donc réveillés avant 6:00 pour la plupart... Nous exprimons notre inquiétude par rapport à l'inégalité de traitement pour les élèves et encore plus pour ceux à besoins éducatifs particuliers, qui rencontrent des difficultés à gérer le stress et la fatigue. Ce sont deux matières exigeantes, cet aspect n'est absolument pas pris en compte dans la répartition des épreuves le même jour, dans le cas présent contrairement à la France. Les élèves se retrouvent donc "pénalisés", alors qu'un examen national se doit d'être égalitaire et équitable. Même au Brevet des collèges, le français et les mathématiques ne sont pas le même jour.

Monsieur le Proviseur rappelle le cadre règlementaire et fait référence au Bulletin Officiel du 23 novembre 2025 qui fixe ces horaires. Il n'est donc pas en mesure de les modifier.

- Pouvez-vous nous informer sur le désengagement financier de la France concernant l'enseignement français à l'étranger ? Selon vos renseignements, quels seront les retentissements probables au niveau de la baisse des subventions, des augmentations de frais de scolarité et sur les enseignants ?

Monsieur le Proviseur s'excuse de ne pas pouvoir apporter d'éléments concrets. Pour le moment, beaucoup d'informations, de rumeurs circulent, sans qu'elles soient vérifiées ou annoncées de manière officielle. Il ne peut donc, à ce stade répondre à cette question.

Un représentant des personnels souligne la difficulté que l'élaboration d'un budget dans ces circonstances doit entraîner.

Madame la DAF confirme cette situation, mais rassure les membres du Conseil d'Etablissement en précisant qu'elle élabore plusieurs scénarios en fonction de différentes hypothèses.

- Le partenariat avec Cambridge existe-t-il toujours (la plaque de l'entrée a été retirée mais le logo est toujours sur le site) ? Si ce partenariat n'existe plus, pour quelle raison, et est-il prévu de faire un autre partenariat ?

Monsieur le Proviseur confirme que le partenariat avec l'Université de Cambridge n'existe plus, il a été remplacé par un nouvel accord avec l'Université d'Oxford, un peu moins chère. Le logo de l'Université d'Oxford sera ajouté sur le nouveau site.

- Retour de la Direction sur les missions et actions de la psychologue scolaire. Nécessité de transmettre une communication sur sa présence, son identité et les démarches pour qu'un élève puisse bénéficier de son suivi.

Monsieur le Proviseur rappelle que le premier degré met déjà en relation les familles qui le souhaitent avec la psychologue scolaire. Une information est d'ailleurs ajoutée toutes les semaines dans la note de la directrice à destination des familles.

Il précise également qu'une mention des coordonnées de la psychologue scolaire sera insérée dans le prochain livret de rentrée pour les parents, mais souligne toutefois que sa présence est déjà mentionnée dans les carnets de correspondance des élèves du secondaire français et hellénique.

- Examens d'entrée SIB / OGALCH: à quel moment de l'année scolaire les familles doivent-elles exprimer le souhait de leur enfant de passer l'examen d'entrée à partir de la 5^e ? Pouvez-vous assurer les familles intéressées que des examens seront bien proposés cette année en fin de 6^{ème}, de 5^{ème} et de 4^{ème} pour éventuellement rejoindre ces filières ? (pour éviter que des élèves ne révisent sans raison).

Le Président du Conseil d'Etablissement rassure les représentants des parents d'élèves ; des discussions et derniers ajustements sont en cours avec les coordinateurs de ces dispositifs. Il annonce que des tests seront proposés en avril, sans projection d'éventuelles places disponibles. La limite de la capacité de ces sections a été fixée à 26 élèves.

- Ambiguïté des communications de l'école sur les réseaux sociaux, très souvent nous ne savons pas s'il s'agit de la SF ou de la SH, ou il est écrit "les élèves de 4^{ème}" par exemple et sur les photos on ne voit qu'un groupe de quelques élèves.

Monsieur le Proviseur s'étonne de cette question et insiste sur la nécessité de communiquer autour de la valorisation des actions et projets pour le LFHED dans son ensemble.

D'un point de vue partagé par l'ensemble de la direction, une distinction des actions par section ne semble pas pertinente.

- Les voyages pédagogiques prévus auront-ils tous lieu ? Y-a-t-il un changement dans la prise en charge des frais des enseignants accompagnateurs ? Si oui, est-ce une décision du Comité de Gestion ?

Monsieur le Proviseur confirme qu'à l'issue du Conseil d'Etablissement du 23 juin 2024, qui a adopté le programme des voyages scolaires, il n'existe pas de raisons de s'y opposer, sous réserve du nombre de participants nécessaire. Côté budget, la part des accompagnateurs reviendra bien aux parents.

- Sur le Chroniko, quelles sont les décisions du Comité de Gestion pour cette année, comment sont-elles prises (vote des administrateurs ? Décision du nombre de Chroniko ? Intégration ou pas de publicités ?...). Nous avons émis l'idée l'année dernière de demander aux parents si dans le cas où plus d'un chroniko était désiré, s'il serait possible d'en commander avec un paiement supplémentaire. Ceci pourrait être fait via un google form ou un questionnaire sur Eduka.

Monsieur le Proviseur souhaite apporter une précision et rappelle que le Chroniko ne fait pas partie des frais de scolarité, contrairement à ce qui a pu être dit. Il considère que pour éviter de faire supporter le coût de production de ces ouvrages au lycée, la publicité se justifie, car il ne devrait rien coûter à l'établissement : l'établissement préfère en effet mettre cet argent dans des activités pédagogiques (16000 à 18000€ d'économie).

La direction va à nouveau proposer aux familles la version numérique (seulement 280 téléchargements pour l'édition 2024). Un exemplaire « papier » pourrait être offert aux familles, avec la possibilité d'en commander d'autres pour 10 ou 12€, montant à fixer avec l'éditeur

Un représentant des personnels prend la parole pour exprimer sa compréhension sur les priorités budgétaires. Il propose ainsi de faire payer l'ouvrage aux parents et de proposer une version numérique gratuite.

Une demande d'insérer les publicités à la fin du Chroniko est également formulée. Monsieur le Proviseur répond que sur ce point, cette négociation risque d'être compliquée, le montant des encarts publicitaires est en effet variable en fonction des emplacements dans le Chroniko.

- Pour le passage aux bulletins semestriels au lycée (pour tous les niveaux ?), comment cette nouveauté impacte-t-elle l'organisation des conseils de classe ? Existe-t-il des conseils de mi-semestre (sans parents délégués), si oui, à quelle date ? Certaines universités à l'étranger demandent le premier bulletin trimestriel de Terminale. Un tel bulletin pourra-t-il être fourni dans ces cas particuliers ?

Monsieur le Proviseur explique l'organisation pédagogique aux représentants des parents d'élèves : les conseils de classe semestriels qui concernent les élèves du cycle terminal (1^{ère} & Terminale) auront lieu fin janvier et début février.

Il y aura des rencontres pour alerter certaines familles, à la suite de rencontres avec les professeurs principaux et de la direction, à mi-parcours du semestre.

Des bulletins intermédiaires peuvent être fournis quand ils sont requis pour certaines candidatures.

- Satisfaction des parents pour les classes de français et de mathématiques dédoublées en 6^{ème} et 5^{ème}. Plusieurs notent qu'elles ont été mises en place par les enseignants avec beaucoup d'attention aux élèves.

Monsieur le Proviseur entend cette satisfaction et s'en réjouit. Il précise au passage qu'il ne s'agit pas de dédoublements, mais de groupes à effectifs réduits.

Cependant, ce dispositif, dépendant des directives de l'Education nationale, ne sera pas forcément pérenne.

Un représentant des personnels note que pour lui, ce dispositif a été mis en place au détriment d'autres accompagnements.

- Y a-t-il un changement dans la prise en charge des frais des enseignants accompagnateurs lors des voyages scolaires (primaire et secondaire) ? Si c'est le cas, le changement affecte-t-il les projets à venir ? Pour l'organisation, le plafond à respecter resterait de 750 € par voyage pour les familles.

Est-il vrai que le nombre de jours de voyage pour les latinistes aurait été diminué en raison de cette restriction budgétaire et qu'un autre voyage a été annulé ?

Des familles d'élèves du lycée regrettent la non-reconduction du voyage à Paris, très apprécié ces dernières années pour son aspect pédagogique, littéraire, qui permettait aussi une réflexion pour l'orientation.

Concernant le voyage « découvertes » à Paris, Monsieur le Proviseur précise que l'équipe pédagogique n'a pas souhaité renouveler le projet.

- Caisse de solidarité, est-il vrai qu'elle n'existe plus ? Des parents en difficulté nous ont contactés car ils ont des difficultés à régler leurs frais d'écologies et encore plus à payer les voyages scolaires.

Monsieur le Proviseur confirme qu'une ligne « solidarité » n'est pas prévue dans le budget. Pour autant, il encourage les parents à contacter le lycée en cas de besoins. C'est en analysant les demandes et situations individuelles que le lycée apportera des réponses.

Il sollicite d'ailleurs le soutien de l'association des parents d'élèves pour informer et conseiller les parents qui nécessiteraient une attention particulière.

- Programme EVAR/EVARS : pourriez-vous nous dire quels sont les enseignants et personnels qui ont suivi cette formation ? Quel est le contenu de ces formations selon les niveaux ? et qui dispense ces formations ?

Monsieur le Proviseur rappelle aux membres du Conseil d'Établissement que ce programme d'éducation à la vie affective et sexuelle n'est pas nouveau. Il confirme qu'un programme et des actions par les infirmières et des professionnels de santé sont menés, mais il n'y a pas encore de formation spécifique au LFHED.

- Problèmes de contact avec la Vie Scolaire. En l'absence de réponse aux mails, des parents s'inquiètent que des informations ne soient pas passées. Serait-il possible de juste les assurer qu'ils ont été lus ?

Un paramétrage de la messagerie Pronote devrait régler le problème. Cette question devra être revue ultérieurement.

- Point sur le nouveau site internet (date prévue, visibilité des associations)

Monsieur le Proviseur confirme que le nouveau site internet du LFHED va prochainement voir le jour.

- Transports scolaires : quand l'appel d'offres est-il prévu ? Existe-t-il un groupe de travail du Comité de Gestion ? Tous les problèmes rencontrés par les parents ont-ils été transmis au Comité de Gestion ? Les problèmes du départ de 17h30 perdurent, de nombreux lycéens arrivent toujours chez eux à 19h ! Quel est le retentissement financier de l'augmentation du nombre de bus scolaires à 17h30 (entre 5 et 9 bus quotidiennement), le nombre d'utilisateurs ayant doublé par rapport à l'année dernière. N'était-il pas risqué de prendre une telle décision en sachant que le déficit des transports allait certainement augmenter ?

Pendant la présentation du budget 2024, Mme IMBAUD pourrait-elle faire une comparaison du coût des transports pour septembre-octobre 2024 par rapport à septembre-octobre 2025 ?

Monsieur le Proviseur rappelle que ce point a déjà fait l'objet d'échanges et que cette question est régulièrement débattue au Conseil d'Administration.

- Il est toujours très difficile pour les lycéens d'avoir accès à des salles de permanence pour travailler, ou au CDI qui "est plus souvent réservé ou fermé, qu'ouvert et disponible" (paroles d'élèves du lycée). Est-ce qu'un personnel est responsable de proposer les salles disponibles aux lycéens ?

Monsieur le Proviseur répond qu'il n'y a pas de personne responsable attitrée. Madame la Provisoire-adjointe précise que quand des élèves viennent la voir, elle leur laisse une salle disponible. Cela se passe bien. On leur donne la clé en désignant un responsable. Le système est assez efficace, sous réserve d'avoir une salle disponible.

- Sur l'usage du téléphone : on entend bien la nuance entre l'interdiction d'utiliser et non pas de posséder un portable. Pourtant, certains professeurs demandent à l'utiliser en classe, entretenant la confusion.

Monsieur le Proviseur rappelle que les termes du règlement intérieur prévoient l'interdiction d'utiliser le téléphone dans l'établissement, mais qu'un enseignant peut tout à fait demander l'usage du téléphone à des fins pédagogiques.

Les représentants des personnels évoquent la possibilité de prêter des tablettes quand les élèves n'ont pas de téléphone.

20h23 : Les représentants de parents d'élèves souhaitent arrêter l'étude de leurs questions pour laisser les enseignants s'exprimer dans le délai imparti.

Questions des enseignants du primaire :

- Le deuxième Conseil d'Ecole ayant lieu le même jour que le Conseil d'Etablissement, pour la deuxième fois cette année, le mardi 18 novembre 2025, nous constatons qu'il ne peut y avoir de délai de réflexion et d'information entre ces deux instances, comme le préconise la circulaire n° 0732 du 21/06/2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.

Serait-il possible de disposer d'une semaine au moins entre ces deux instances représentatives au sein du LFH E Delacroix ?

Monsieur le Proviseur précise que les 2 conseils peuvent réglementairement se faire à la suite, qui plus est, s'il n'y a pas de points nécessitant un délai de réflexion. Pour autant, il étudiera la possibilité de laisser une durée raisonnable entre ces deux instances quand il le sera possible.

- Sécurité aux abords du LFH Suite à l'agression d'une collègue à la sortie des classes dans le terrain de sport Drossini par un grand-père, nous souhaiterions savoir quelles sont les mesures envisagées pour garantir la sécurité des différents membres de la communauté scolaire au LFH.

Une représentante des personnels pointe le cas d'une agression à la sortie Drossini sur une enseignante par le grand-père d'un élève. La famille a envoyé un message pour s'excuser et est tout de suite venue rencontrer la directrice. La collègue a souhaité entendre la famille. L'enseignante, après s'être interrogée sur l'opportunité d'une plainte, a accepté les excuses de la famille.

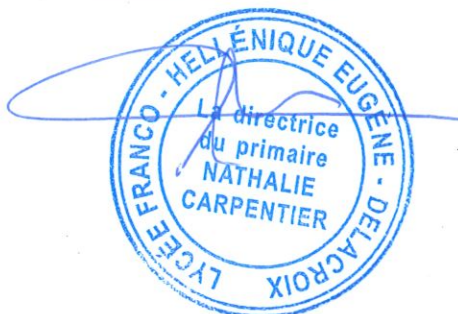
La direction rappelle que des agents de sécurité sont sur place, mais les parents doivent respecter certaines règles sur le terrain : ne pas laisser jouer les enfants et quitter la cour rapidement.

La durée maximale du conseil d'établissement étant atteinte, la séance est levée à 20h30.

Président de séance
Miguel TESSON



Secrétaire de séance
Nathalie CARPENTIER



Secrétaire adjointe de séance
Céline CHAUDEAU

Athènes, le mardi 18 novembre 2025,

Déclaration Liminaire au Conseil d'Etablissement du LFH Eugène Delacroix
--

Les professeurs réunis ce jour en conseil d'établissement souhaitent déclarer leur désarroi face au désengagement progressif et constant de l'Etat Français à l'encontre de l'AEFE depuis près de 20 ans, et par conséquence de notre établissement.

Ce processus vient de prendre une ampleur inédite cette année et les dernières mesures annoncées lors des Commissions de l'Action Extérieure de l'État de l'Assemblée Nationale en préparation du PLF 2025 laissent craindre le pire pour l'avenir du réseau et de notre établissement.

En effet, le gouvernement compte soumettre au vote de l'Assemblée Nationale la subvention la plus basse depuis presque 20 ans pour le budget de l'AEFE. Alors que l'Agence a déjà été amputée de 34 millions d'euros de crédit en 2025 (Budget voté en 2024), il propose une nouvelle coupe budgétaire de 14 millions pour l'année 2026.

Comment l'AEFE pourra-t-elle fonctionner avec si peu de crédit, étant déjà déficitaire depuis plusieurs années ?

L'horizon est sombre ; nous voyons se profiler :

- la déstabilisation des équipes pédagogiques (la suppression croissante et brutale des supports de postes de détachés, les changements de statuts et les baisses de salaires associées qui entraîneront des départs massifs et notamment celui des enseignants expérimentés),
- l'accentuation de la précarisation des conditions de travail (plus d'élèves par classe, augmentation du nombre d'heures de classe, revalorisations locales salariales rendues plus difficiles...),
- et le financement sur fonds propres de chaque établissement entraînant une hausse des frais de scolarité insoutenable pour nombre de familles.

En conclusion de ce constat, nous alertons sur la fragilisation prévisible de la mission d'enseignement dans tous les établissements du réseau, pourtant historiquement tournée vers l'excellence.

Par ailleurs, dans notre contexte local, la revalorisation des salaires de tous les employés du lycée a été promise il y a plus de 5 ans. Les négociations sont enfin sur le point d'aboutir.

Nous souhaitons rappeler que ces revalorisations sont indispensables pour tous nos personnels en contrat local et sont attendues depuis si longtemps, qu'il serait injuste qu'elles ne soient pas à la hauteur de leurs attentes.

Il nous semble que l'ensemble de la communauté éducative, personnels et familles du LFHED doit être informé régulièrement et fréquemment durant les mois à venir des décisions prises au niveau national comme local.